



Procès-verbal du conseil municipal

Séance du mardi 05 mai 2026

Le cinq mai deux-mille-vingt-six à dix-huit heures à la mairie du Bourget, le conseil municipal, dûment convoqué le 28 avril 2026, s'est réuni sous la présidence de M. DUPRÉ Albert, Maire de Villarodin-Bourget.

PRESENTS (10) : DUPRÉ Albert, BECT Stéphane, BERMOND Cédric, BUISSON Pascale, BUISSON Thierry, CHARVOZ Géraldine, CHARVOZ Laurence, DIEU Sandrine, FLAVEN Blandine, L'HERMINIER Nicolas

ABSENTS AVEC PROCURATION (1) : GUGLIELMI Jérôme pouvoir à L'HERMINIER Nicolas

ABSENTS (0) :

M. le Maire ouvre la séance à 18h00.

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121.15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de recourir au vote à main levées et désigne à l'unanimité M. BERMOND Cédric comme secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du 26 mars 2026

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 26/03/2026.

3. Décisions du maire

3.1 Renoncement de la commune au droit de préemption urbain sur les ventes suivantes :

Lieu-dit	N° parcelle	Ancien propriétaire	Nouveau propriétaire	Nombre de m ²	Date de réception
Pré-Rond - Amodon	A1233	AIGLOZ Franck	CHARVOZ Florian	154.00	30/03/2026
Résidence les Chalets de la Vanoise - La Norma	D2734 - E1702	POIRIER Cédric et Céline	BOUCHER Alain et Laurette	27.37	31/03/2026
Résidence les Balcons d'Anais - La Norma	E1706 - E1709	VON THEOBALD Peter	PARIS Serge	39.67	31/03/2026
Résidence les Campanules - La Norma	E1580	GOBET Sylvain	PRODHOMME Julien et Hélène	62.46	09/04/2026
Résidence le Tétras - La Norma	E1592	POULAIN Bernard	CARBO Stéphane	22.09	17/04/2026
Résidence les Chalets de la Vanoise - La Norma	E1702	PAGIES Karl et Charlène	SCI LEGOY	23.63	27/04/2026
Villarodin	D251 - D252	SALZSTEIN Denis	SOUBERAN Jean-Jacques	376.00	27/04/2026
Résidence les Campanules - La Norma	E1580	CHARROIN Fabrice	MAURY Sébastien et Maryline	24.69	27/04/2026

3.2 Participation communale au financement des forfaits de ski des jeunes

M. le Maire explique qu'il a fait un courrier en date du 09/04/2026 pour annuler le rejet de la commune au recours gracieux formulé par la Préfecture à l'encontre de la délibération n°60/2025. La Préfecture, par son courrier en date du 29/04/2026, prend acte de l'engagement de la commune à se conformer au cadre légal dès la saison d'hiver 2026/2027 et souhaite que lui soit transmis le prochain projet de délibération.

4. Finances

4.1 Subvention exceptionnelle épicerie participative d'Avrieux *Délibération n°40/2026*

M. BECT Stéphane explique aux élus qu'il a rencontré les membres de l'association « L'épicerie participative d'Avrieux » pour comprendre leur mode de fonctionnement et savoir si les habitants d'autres communes que celle d'Avrieux pouvaient adhérer.

L'association est ouverte à tous du moment que les adhérents respectent le règlement intérieur. Cinq foyers de Villarodin-Bourget sont déjà inscrits. Les deux exploitations agricoles de la commune fournissent également des produits à cette association.

Considérant que la commune a vocation à soutenir les initiatives innovantes et qu'un tel service peut correspondre aux besoins de nos administrés, M. le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- ✓ **VALIDE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 200.00 € à l'association « L'épicerie participative d'Avrieux - L'Epi Cotin » ;
- ✓ **CONFIRME** que le budget principal a les crédits suffisants.

5. Affaires générales

5.1 Indemnités téléphoniques pour le maire et les adjoints *Délibération n°41/2026*

M. le Maire propose au conseil municipal de prendre en charge les frais de téléphone des élus : adjoints et maire dans le cadre de leurs délégations et qui ne souhaitent pas bénéficier d'une ligne téléphonique de la Mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- ✓ **ATTRIBUE** la somme de 20.00 € par mois à compter du 1^{er} juin 2026 jusqu'à la fin du mandat ou la fin des fonctions d'adjoint ou de maire ;
- ✓ **PRECISE** que cette participation sera versée 2 fois par an (en juin et en décembre) ;
- ✓ **CHARGE** M. le Maire et Mme la Comptable publique, chacun en qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

5.2 Désignation du correspondant Défense *Délibération n°42/2026*

Créé en 2001, le correspondant défense est un élu municipal désigné sur proposition du maire pour incarner, au sein de sa commune, le lien entre les forces armées et la Nation.

Véritable relais d'information et d'action, le correspondant défense a notamment vocation à :

- Informer les habitants sur les enjeux de défense, le parcours de citoyenneté et les dispositifs d'engagement ;
- Sensibiliser les jeunes générations aux valeurs de la République et aux missions des armées ;

- Animer des initiatives locales (cérémonie commémoratives, visites de sites militaires, rencontre avec des anciens combattants) pour renforcer l'esprit de défense et la cohésion nationale

Les correspondants défense ne sont pas seuls, ils sont accompagnés par leur délégué militaire départemental, un officier supérieur des armées, qui est chargé du lien entre les armées et la Nation. Cet interlocuteur d'expérience est là pour soutenir leurs initiatives et fournir les outils, ressources et idées afin de bâtir leur projet sur plusieurs années.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, M. GUGLIELMI Jérôme décide de s'abstenir par l'intermédiaire de la procuration donnée à M. L'HERMINIER Nicolas :

- ✓ **DÉCIDE** de ne pas recourir au scrutin secret pour la désignation du correspondant défense ;
- ✓ **PROCÈDE** à l'appel des candidatures :
Aucun élu ne se prononce, M. le Maire propose sa candidature
- ✓ **PROCLAME** M. DUPRÉ Albert, maire de Villarodin-Bourget comme correspondant défense de la commune de Villarodin-Bourget.

6. Urbanisme

6.1 Permis de construire modificatif – Ferme pédagogique *Délibération n°43/2026*

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de déposer un permis de construire modificatif concernant la construction de la ferme pédagogique située au Rocher des Amoureux. Les modifications à apporter sont principalement liées à l'installation de toilettes sèches à proximité du bâtiment, la suppression du bâtiment de production végétale et la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture.

Pour rappel, le permis initial a été déposé en 2021 par Mme CHOISEAU Nathalie (PC 073 322 21 R1007) puis a été transféré à la commune de Villarodin-Bourget en 2024 (PC 073 322 21 R1007_T01).

M. le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à déposer un permis de construire modificatif au nom et pour le compte de la commune ainsi qu'à déposer et signer tout document nécessaire au dépôt et à l'obtention de l'autorisation d'urbanisme correspondante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- ✓ **AUTORISE** M. le Maire à déposer un permis de construire modificatif au nom et pour le compte de la commune ;
- ✓ **AUTORISE** M. le Maire à déposer et signer au nom de la commune tous les documents relatifs au dépôt de cette demande ;
- ✓ **AUTORISE** M. le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

7. Ressources Humaines

7.1 Convention de mise à disposition de personnel à l'association Norma Loisirs

Délibération n°44/2026

M. BERMOND Cédric, président de l'association Norma Loisirs quitte l'assemblée et ne participe pas aux débats du conseil municipal sur ce point précis.

M. le Maire explique que la commune est propriétaire des équipements mis à la disposition de

l'association Norma Loisirs et souhaite continuer à s'occuper de l'aspect technique de certains d'entre eux.

Considérant :

- l'absence de moyens techniques de l'association Norma Loisirs qui ne permet pas la prise en charge des tâches techniques à effectuer,
- la possibilité de recourir ponctuellement à des agents techniques titulaires de la commune de Villarodin-Bourget.

M. le Maire propose à son assemblée de l'autoriser à signer avec l'association Norma Loisirs, une convention de mise à disposition pour les agents techniques titulaires de la commune de Villarodin-Bourget, une convention précisant, conformément à l'article 4 du décret susvisé : « les conditions de mise à disposition, des fonctionnaires intéressés et notamment, la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui leur sont confiées, leurs conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de leurs activités ». L'accord écrit des agents mis à disposition y sera annexé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- ✓ **APPROUVE** la convention de mise à disposition de personnel telle que présentée au conseil municipal pour 3 ans ;
- ✓ **CHARGE** M. le Maire de signer la convention de mise à disposition de personnel avec l'association Norma Loisirs.

8. Foncier

8.1 Achat de terrain secteur La Norma – zone Uc1 *Délibération n°45/2026*

M. le Maire explique que Mme DECREAU Pascale a sollicité la commune pour l'achat d'une portion non cadastrée du domaine public longeant le trottoir de la rue du Coulomb devant sa maison au numéro 169 de cette rue.

M. le Maire indique qu'il s'agit de vendre un terrain d'environ 25 m², que celui-ci n'a pas vraiment d'utilité pour la commune et qu'il est dans la continuité du terrain vendu à son voisin en 2012 par la Communauté de Communes de La Norma. Cette vente n'entraîne pas de désagrément pour le déneigement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, Mme CHARVOZ Géraldine décide de s'abstenir :

- ✓ **AUTORISE** la vente à Mme DECREAU Pascale d'une partie non cadastrée du domaine public bordant la rue du coulomb au niveau du numéro 169 ;
- ✓ **AUTORISE** le bornage de cette nouvelle parcelle ;
- ✓ **FIXE** le prix du m² à 105.00 €, sur la base du prix de vente d'un terrain équivalent vendu en 2012 et réajusté selon l'indice INSEE du coût de la construction ;
- ✓ **CONFIE** le dossier à l'étude notariale de Maître FORESTIER Maud à Modane ;
- ✓ **AJOUTE** que les frais d'enregistrement de l'acte et les frais de géomètre seront à la charge du demandeur ;
- ✓ **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les actes en lien avec cette affaire.

9. Divers

9.1 Demande d'implantation d'un container sur le parking des Avenières

M. GODARD Nicolas, gérant de la société NV Immo Services recherche un local sur La Norma pour stocker son matériel professionnel lié à son activité de déneigement et d'entretien des espaces verts des copropriétés de la station.

Par son courrier en date du 31 mars 2026, il a demandé à la commune la possibilité d'installer un container de stockage sur le parking des Avenières. Les élus comprennent sa démarche mais ne souhaitent pas installer de container de stockage sur la station. Le parking des Avenières est en zone NI (territoire naturel et forestier accueillant des activités de sport et de loisirs) du Plan Local d'Urbanisme ce qui n'est pas compatible avec la demande.

9.2 Biens sans maître

M. BUISSON Laurent, par son courrier en date du 31 mars 2026 informe la commune de son souhait d'acquérir la parcelle C2124 au lieu-dit Rival-Dessous.

Cette parcelle est un bien sans maître, c'est-à-dire un bien immobilier qui fait partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté. La loi prévoit que ce bien revient de droit à la commune après la mise en place d'une procédure déterminée.

Mme BUISSON Pascale se mettra en contact avec M. BUISSON Laurent à ce sujet.

M. le Maire et M. BERMOND Cédric doivent rencontrer Me FORESTIER, notaire à Modane, courant mai et pourront ainsi la questionner sur les modalités d'acquisition par la commune des biens sans maître pour procéder à la régularisation si possible de ces terrains. En parallèle avec l'aide de l'AFP sera lancée une recherche afin de retrouver l'ensemble des biens sans maître de la commune.

9.3 Emplacements réservés / place de stationnement privé rue Saint-Pierre

Par son courrier en date du 27 avril 2026, Mme DUVAL Maryline proposait au conseil municipal d'échanger à la commune les parcelles C2369 et C2367 situées en contrebas de la rue Saint-Pierre au niveau de l'oratoire Saint-Bernard contre deux emplacements réservés de stationnement pour son utilisation personnelle. Elle aimerait aussi trouver une solution pour avoir une place de stationnement privée devant sa maison sachant que l'emprise du trottoir est sur sa parcelle.

M. le Maire donne la parole à Mme DUVAL Maryline présente dans le public pour expliquer son projet. Les élus se déplaceront au lieu-dit Sous Saint Bernard pour visualiser l'emplacement exact des terrains et voir s'ils pourraient servir à la collectivité.

Concernant la privatisation d'une place de stationnement, les élus ne sont pas favorables à donner une autorisation de parking privé sur du domaine public. Lors du débat, il est ressorti que des précédents existaient. Il sera demandé à certains habitants dans le même cas de justifier de leur appropriation de terrain sur le domaine public à des fins de stationnement privé.

9.4 Déchets verts

La décharge pour les déchets verts du Rocher des Amoureux a fermé le 27 avril dernier. Les travaux vont continuer ce printemps pour transformer cet espace en une zone de loisirs et de détente.

Les déchets verts pourront désormais être déposés :

- Dans une benne au lotissement du Mont d'Oran au Bourget
- Dans une benne au lotissement du Champellard à Villarodin
- Le service technique de la commune propose également un service de benne mobile pour récupérer les déchets verts dans les quartiers éloignés des bennes fixes et sur la station de La Norma. Service sur demande en mairie.

ATTENTION : pour que ces services perdurent, il est important de ne rien jeter d'autre que des branches, feuilles, herbes et autres végétaux. La terre, les cailloux et les gravats sont interdits.

Les élus vont réfléchir à une solution plus pérenne pour le dépôt des déchets verts sur le territoire communal.

9.5 Pompes des pompiers de Villarodin-Bourget

Trois pompes des pompiers de Villarodin-Bourget sont actuellement stockées dans la Maison d'Octavie à Villarodin. Les travaux de la Maison d'Octavie vont commencer en juin prochain et tout devra être enlevé. A ce jour aucun local communal ne peut accueillir ces pompes qui nécessitent une surface de stockage conséquente.

Après discussion, les élus pensent qu'il serait dommage de stocker ces pompes en extérieur car elles seraient très vite abîmées. Par contre, elles auraient toute leur place dans un musée du patrimoine.

M. L'HERMINIER Nicolas propose de contacter une association de mise en valeur du patrimoine basée sur Albertville. La commune pourra soit en faire don, soit proposer une convention de prêt le temps qu'un local adapté soit disponible sur son territoire.

9.6 Groupe de travail « Avenir de La Norma »

Mme CHARVOZ Laurence explique qu'une première réunion a eu lieu entre élus pour mettre en place un groupe de travail sur la station de La Norma et son développement à long terme.

Ce groupe est composé de 7 élus : M. BERMOND Cédric, Mme BUISSON Pascale, M. BECT Stéphane, Mme CHARVOZ Géraldine, M. L'HERMINIER Nicolas, Mme CHARVOZ Laurence et Mme FLAVEN Blandine. Le référent du groupe de travail est M. BERMOND Cédric.

Thème : Immobilier, ski et activité

Problème principal : immobilier vieillissant, fréquentation et chiffre d'affaires du domaine skiable en baisse.

4 sujets à travailler :

- Création d'une foncière immobilière
- Rénovation des copropriétés
- Lits froids
- Urbanisme

9.7 Convention activité tir à l'arc

M. BERMOND Cédric explique que l'association Norma Loisirs souhaite utiliser la parcelle communale D2214 pour mettre en place une nouvelle activité sur la station.

En effet, Norma Loisirs envisage l'installation dès cet été d'un parcours de tir à l'arc ludique à pratiquer en forêt sur des cibles qui se retrouvent tout au long du chemin.

L'itinéraire se ferait au départ de la luge 4 saisons et serait dans une zone éloignée des autres sentiers de randonnée.

Davantage d'informations ainsi que la convention de mise à disposition seront présentées lors du prochain conseil municipal.

9.8 Travaux envisagées par l'Association Foncière Pastorale (AFP)

Mme BUISSON Pascale informe l'assemblée que l'AFP va demander en 2027 une avance de trésorerie à la commune concernant un projet de débardage et de nettoyage sous les lignes RTE-ENEDIS au lieu-dit : Saint-Etienne, Les Nets et Amodon, ce qui permettra de transformer ces zones en prés de fauche. Cette opération se fera seulement si l'AFP obtient l'accord des propriétaires concernés. Ces derniers seront contactés courant 2026.

9.9. Eau et assainissement à Amodon

M. BUISSON Thierry demande qu'une réflexion soit mise en place sur la facturation de l'eau potable auprès des propriétaires/locataires de bâtiments à Amodon.

Également, le sujet de l'assainissement sera étudié par les élus aux vues des futurs projets

de construction / rénovation du hameau.

La séance est levée à 21h32

M. le Maire
M. DUPRÉ Albert



Le secrétaire de séance
Mme FCAVEN Blandine

